

**GYMNASTIQUE – TERRITOIRE HAUTS DE FRANCE
CHAMPIONNAT TERRITORIAL
ELITE Filles toutes catégories – ELITE Garçons toutes
catégories – PROMO Garçons toutes catégories
Pôle sportif gymnastique-tennis de table ;
45bis rue d'Alembert, 02100 SAINT QUENTIN
MERCREDI 20/03/2024**

Organisation

Commission technique territoriale de Gymnastique
Directeurs de réunion : Aline Cousin
Ouverture des portes et accueil dès 8h30, fin vers 18h00
Echauffement et réunion des jurys pour le matin 9h
Echauffement et réunion des jurys pour l'après midi 13h30
Remise des récompenses vers 18h00.

Conditions de Participation

- Rappel : **Les licences sont imprimables via ugselnet et doivent comporter obligatoirement une photo et signée** (à défaut l'élève doit être en mesure de présenter une pièce d'identité avec photo). Le professeur doit avoir en sa possession les licences et les déposer au secrétariat où elles seront susceptibles d'être contrôlées durant le championnat (ou à défaut et conformément aux nouveaux règlements généraux nationaux le listing des licenciés participants certifiés par le chef d'établissement et les pièces d'identité des élèves).
- Féminine : Le Justaucorps est obligatoire (le justaucorps à bretelles est interdit). Les chaussons et le shorty sont acceptés, quel que soit l'agrès. La tenue de l'équipe doit être uniforme.
- Masculin : Pour toutes les catégories, le port du short et du léotard est obligatoire au sol, au saut et au mini-trampoline. Pour les barres parallèles et la barre fixe, le sokol est autorisé avec socquettes et/ou chaussons.
- Qualification : La liste des élèves qualifiés sera publiée à la suite de la réunion de qualification qui aura lieu le jeudi 15 février 2024. Toute demande de qualification exceptionnelle doit être faite avant cette date. En cas de non participation à la compétition territoire, merci d'en informer au plus vite Aline Cousin.

Règlements généraux

Cf. règlements généraux UGSEL sur le site de l'UGSEL National

Qualification exceptionnelle

En cas d'impossibilité de participation aux championnats qualificatifs (pour raisons médicales, convocation à un examen ou concours, cas de force majeur...), une qualification exceptionnelle peut être accordée selon les modalités suivantes : 1- Il y a un championnat qualificatif : la demande doit être déposée au plus tard le jour du championnat avec les justificatifs d'absence. Tous ces documents seront transmis **par le territoire** aux Services Nationaux avant la commission de qualification.

Qualification au national

Tout élève doit obligatoirement être licencié avant les épreuves qualificatives de Territoire. Toute demande de licence pour une participation aux Championnats Nationaux après la date limite qualificative du Territoire sera refusée.

GYMNASTIQUE FEMININE Par catégorie : 1 équipe par territoire et 2 qualifiées individuelles en dehors de l'équipe (les CJ ne formant qu'une seule et même catégorie), à condition d'avoir obtenue le minima de points dans la catégorie demandée (voir également article 3 du règlement de la gymnastique).

GYMNASTIQUE MASCULINE Par catégorie : 1 équipe par territoire et 3 qualifiés individuels en dehors de l'équipe, à condition d'avoir obtenue le minima de points dans la catégorie demandée (voir également article 13 du règlement de la gymnastique).

Championnat National

**(28), 20, 30 et 31 mai 2024 à MOUTIERS LES
MAUXFAITS (85)**